

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019
DELIBERATION N° 11

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE (jusqu'à 22h14), Mme LAUQUE, MM. NEYS (jusqu'à 22h12), UGALDE (à partir de 18h00 et jusqu'à 20h22, à partir de 22h05), LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 22h14), ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h33), MM. POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, MM. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h32), LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 22h05), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. SOROSTE par M. MILLET-BARBE (à partir de 22h14) ; M. NEYS par Mme DURRUTY (à partir de 22h12) ; M. UGALDE par Mme LAUQUE (jusqu'à 18h00, de 20h22 jusqu'à 22h05) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 22h14) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h33) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 18h32) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme BENSOUSSAN par M. BOUTONNET (à partir de 22h05) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Absentes : Mmes JUZAN et CANDILLIER.

Secrétaire :
M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Martin-Dolhagaray,

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION – Organisation des accueils de loisirs sans hébergement- Avenant à la convention cadre 2019 signée avec le Patronage laïque des petits bayonnais.

Le 11 avril 2019, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention cadre avec l'association citée en objet dans le cadre du partenariat en matière de politique éducative, sociale et d'organisation d'accueil de loisirs sans hébergement.

Depuis la rentrée scolaire 2018/2019, la refonte des rythmes scolaires est venue impacter le fonctionnement de ces structures qui doivent dorénavant proposer un accueil des enfants le mercredi matin, et déployer des ressources humaines supplémentaires pour organiser ce service. L'organisation de ces accueils de loisirs, indispensable pour certaines familles, a engendré des coûts supplémentaires pour ces partenaires de par l'augmentation de la fréquentation et des heures d'ouverture.

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville a souhaité accompagner l'association du Patronage laïque des petits bayonnais en lui attribuant une aide complémentaire spécifique liée à ce surcroît d'activité.

Pour l'exercice 2019, un financement supplémentaire de 1 540 € a ainsi été inscrit au budget primitif en faveur du Patronage Laïque des petits bayonnais qui organise notamment le transfert des enfants de l'école Charles Malégarie vers le centre de loisirs du Moulin d'Arrousets. Compte tenu du budget nécessaire transmis par l'association, soit 3 810 € au total pour l'année 2019, il convient d'abonder cette subvention de fonctionnement de 2 270 €.

Il est donc demandé au conseil municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 2 270 € au regard des nouvelles dépenses auxquelles a dû faire face l'association et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention cadre 2019, annexé au présent rapport.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne